

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007, seront déposés lors de la session régulière du conseil de la susdite municipalité, qui aura lieu le 4 février 2008 à 19h00 à la Mairie de Plaisance au 274, rue Desjardins, à Plaisance, Québec, J0V 1S0

Donné à Plaisance, ce 14^e jour de janvier deux mille HUIT (2008).

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2008, entre 8h00 et 16h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de janvier 2008.

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier